



Que pourraient faire les organisations de la société civile pour continuer à améliorer la situation des femmes et des filles en situation de handicap ?



Poursuivre les sensibilisations publiques sur l'éducation des femmes et filles, particulièrement celles en situation de handicap, afin de changer les mentalités traditionnelles discriminatoires envers elles et inciter les parents à les scolariser ;



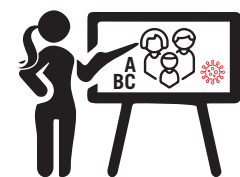
Vulgariser et promouvoir les stratégies nationales pour le renforcement du rôle des femmes dans le processus de développement dont l'objectif est d'optimiser le rôle des femmes dans la génération et le partage des ressources ;



Plaidoyer pour rendre plus effective la politique de la gratuité des soins et opérationnaliser le régime d'assurance maladie universelle au profit des femmes et filles en situation de handicap ;



Plaidoyer pour une plus grande accessibilité des locaux à travers la mise en place des rampes d'accès ;



Sensibiliser les femmes et les communautés aux problèmes de santé (planning familial, éducation, informations relatives aux maladies émergentes telle que la Covid-19)

Cette fiche a été conçue par le :



avec la collaboration de :



avec l'appui financier de :



Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples

Tél : +226 25 35 57 77

Protéger et promouvoir les droits des femmes et filles, en particulier handicapées, en garantissant leur accès à l'éducation, au travail et à la santé (Recommandation 125.142 de l'EPU)



L'examen périodique universel (EPU) : qu'est-ce que c'est ?



Examen : L'EPU permet au Conseil des Droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) d'examiner la situation des droits humains sur le territoire d'un État sur la base de rapports produits notamment par l'Etat et la société civile.

Périodique : Depuis 2006, l'EPU vise l'amélioration de la situation des droits humains pour les populations et a lieu tous les 4 ans et demi.



Universel : L'EPU permet à chacun des 193 États membres de l'ONU de présenter les mesures qu'il a prises pour améliorer l'état des droits humains sur son territoire et de remplir ses obligations en la matière.

Lors de son 3^{ème} passage à l'EPU en mai 2018, le Burkina Faso a accepté 163 recommandations, dont la **Recommandation 125-142** qui l'exhorte à « continuer à promouvoir les droits des femmes



en élaborant et en appliquant des stratégies qui protègent les femmes et les filles, en particulier handicapées, tout en garantissant leur accès à l'éducation, au travail et aux soins de santé »



Pourquoi cette recommandation est-elle adressée au Burkina Faso ?

Le Burkina Faso s'est engagé à protéger les droits des femmes et filles, en particulier celles en situation de handicap, par l'adoption de plusieurs instruments, notamment :

- o la **Convention relative aux droits des personnes handicapées** en 2009
- o les **Objectifs de développement durable** (Agenda 2030), dont l'objectif 4 reconnaît le rôle crucial d'une éducation inclusive et équitable de qualité et l'accès à un emploi décent pour tous
- o au niveau national, **deux décrets portant adoption de mesures sociales en matière de santé, d'éducation et d'emploi en faveur des personnes handicapées.**



Certains facteurs limitent considérablement l'accès des femmes et filles à ces droits au Burkina Faso. Ce sont entre autres :

- o la **faible efficacité des actions de l'État** : insuffisance des offres sanitaires, éducatives et sociales adaptées aux situations de handicap)
- o les **pesanteurs socioculturelles** : comportement discriminatoire envers les femmes et filles en situation de handicap
- o les **facteurs économiques liés au faible niveau de revenu des familles.**



On estime qu'au Burkina Faso :



(Light for the world, 2016).

En 2015 :



24,2% d'employés du secteur public et privé formel sont des femmes



avec 2,2% d'handicapés actifs

En 2015, les femmes burkinabè ne représentaient que 24,2% des employés du secteur public et du secteur privé formel et la proportion des handicapés actifs occupés était seulement de 2,2% (PNDES, 2016) dû notamment à leur sous-instruction. Quant à la situation sanitaire, elle reste marquée par l'inaccessibilité aux services de santé en raison d'une pauvreté plus accrue des femmes vivant avec un handicap surtout en milieu rural et de l'inadéquation des locaux).

Pourquoi est-il important de travailler à améliorer la situation des droits des femmes et des filles au Burkina Faso ?



Pour **garantir de façon effective l'accès des femmes et des filles, en particulier celles en situation de handicap à l'éducation, au travail et à la santé** car ces questions demeurent cruciales pour jauger du niveau de développement d'un Etat et du respect de l'Etat de droit.



Pour **permettre la mise en place effective de services accessibles et durables répondant à leurs besoins**



Pour **réduire de façon significative et pérenne la pauvreté tout en favorisant leur participation libre et entière** au processus de développement national et à l'édification d'une société plus démocratique et inclusive.



Que devrait faire l'État pour continuer à améliorer la situation des femmes et des filles en situation de handicap particulièrement ?



Opérationnaliser la stratégie nationale de protection et de promotion des personnes handicapées (2012) en vue de l'intégrer davantage dans les plans d'action des différents départements ;



Renforcer les capacités et les actions de la Direction de la promotion de l'éducation inclusive des filles et du genre dont la mission est de contribuer à l'accès, au maintien et à la réussite des filles en situation de handicap et/ou vulnérable (Ministère en charge de l'éducation) ;



Promouvoir et encourager l'entrepreneuriat au profit des femmes, notamment les coopératives de femmes (via fonds, publicités ou simplification administratives) ;



Gratuit

Continuer à **promouvoir la politique nationale de la gratuité de la santé pour les enfants et les femmes** adoptée en 2016 en la rendant plus effective tout en développant une communication autour d'elle.



Travailler à **collecter des données statistiques sur la situation des personnes vivant avec un handicap au Burkina Faso en particulier les femmes et les filles** afin de comprendre l'ampleur de leur situation réelle et mesurer les progrès.